

Viens contribuer à ma réussite !



Conseiller(ère) pédagogique en adaptation scolaire - 521

Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île

📍 550 53e Avenue, Montréal, Québec H1A 2T7 | Sur place

👤 1 Poste disponible

📅 Expire à l'externe le : 30 septembre 2024

DESCRIPTION DU POSTE

Viens m'aider dans mon cheminement

Centre de services scolaires de la Pointe-de-l'Île Québec



Faites carrière au CSSPI !

Joignez-vous aux 345 professionnel(le)s passionné(e)s qui accompagnent chaque jour nos élèves et nos équipes-écoles afin de favoriser la réussite de tous.

[Cliquez ici pour visionner les témoignages de nos professionnels](#)

À PROPOS DE CETTE OFFRE

Le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI) est actuellement à la recherche d'un conseiller ou d'une conseillère pédagogique pour un remplacement à temps plein à 100%.

TYPE D'EMPLOI

Remplacement à temps plein (100%)

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION

Dès que possible

LIEU DE TRAVAIL

Réseau des écoles de Montréal-Est, de Pointe-aux-Trembles et des écoles spéciales

RÉMUNÉRATION

De 53 876 \$ à 100 246 \$ selon l'expérience et les qualifications professionnelles et selon la convention collective en vigueur.

NATURE DU TRAVAIL

Le conseiller pédagogique en adaptation scolaire exerce des fonctions de conseil et de formation auprès du personnel cadre responsable du réseau d'enseignement, des directions d'école, des enseignants, des autres professionnels et du personnel de soutien relativement à l'implantation, au développement et à l'évaluation des programmes d'études, à l'organisation scolaire qui convient de même qu'au choix et à l'utilisation des méthodes, des techniques, de l'équipement et du matériel didactique touchant les services dispensés aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage.

Il est appelé à établir des liens fonctionnels avec d'autres centres de services scolaire et avec des organismes extérieurs afin que soit assurée la continuité des services offerts à cette population scolaire.

📅 Entrée en fonction : non disponible

📁 Type d'emploi : Remplacement / Temps plein

🕒 Quarts de travail : Jour

🕒 Heures de travail : 35.00 h/sem.

💰 Salaire : \$53,876.00 - \$100,246.00 CAD par an

👥 Syndiqué : Oui

Documents requis

✓ CV

Documents facultatifs

✓ Lettre de motivation

✓ Diplômes / Certificats

✓ Relevé de notes

✓ Évaluation comparative des diplômes

Il se tient au courant des recherches, des changements et des innovations dans le domaine pédagogique qui le concerne et voit à leur implantation dans le milieu, s'il y a lieu.

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

- La personne salariée de cette classe d'emplois agit comme professionnel en soutien auprès des enseignants œuvrant auprès des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage;
- Elle intervient auprès des enseignants, sur demande, lors de journées pédagogiques/écoles;
- Elle assiste les directions d'école dans la mise en place et l'évaluation des services particuliers aux élèves;
- Elle assiste le personnel cadre des réseaux d'enseignement dans l'organisation et le développement des services, la validation de la clientèle, les demandes d'allocations supplémentaires concernant la clientèle des élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- Elle assure la formation et le soutien aux équipes/écoles et aux parents en ce qui a trait à l'élaboration et à la révision des plans d'intervention personnalisés tels que définis dans la politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- En conformité avec cette politique, elle participe à la mise en place des services aux élèves, notamment pour ceux présentant un handicap ou des difficultés ou troubles spécifiques d'apprentissage;
- Elle transige avec d'autres commissions scolaires ou avec des institutions extérieures dans le but d'établir des ententes de services avec ces partenaires;
- Elle agit comme personnel conseil en lien avec les services éducatifs régionaux ou particuliers dispensés dans la Commission;
- Elle collabore à la supervision des activités éducatives particulièrement mises sur pied dans les écoles à l'intention des élèves concernés par son secteur d'enseignement.

QUALIFICATIONS REQUISES

- Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié à l'emploi, notamment en éducation;
- Une connaissance et une aisance avec la clientèle TSA;
- Une bonne connaissance de la «Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage»;
- Une bonne connaissance de l'organisation des modèles de services, ainsi que des stratégies d'enseignement et d'intervention propres aux élèves présentant des troubles ou des difficultés d'apprentissage;
- Une bonne connaissance du programme de formation et des programmes des services éducatifs complémentaires;
- Une excellente maîtrise de la langue française parlée et écrite;
- Un minimum de cinq (5) années d'expérience dans le domaine des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage particulièrement en intervention orthopédagogique serait un atout.

Le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI) remercie les candidates et candidats de leur intérêt. Toutefois, nous communiquons seulement avec les personnes retenues pour une entrevue.

Le Centre de services scolaire applique la politique d'accès à l'égalité en emploi pour les personnes des groupes visés, dont les femmes, les personnes autochtones, les personnes handicapées, les minorités ethniques et les minorités visibles.

Le personnel du CSSPI est soumis à la Loi sur la Laïcité de l'État. Cette Loi prévoit, entre autres choses, l'interdiction pour le personnel enseignant, les directions et directions adjointes d'établissement, embauchés après le 27 mars 2019, de porter un signe religieux et l'obligation pour l'ensemble du personnel du CSSPI d'exercer ses fonctions à visage découvert. Pour en connaître plus sur cette Loi : [Loi sur la laïcité de l'État](#).

AVANTAGES



Accès à un programme
d'insertion professionnelle



Soin porté à l'accueil et à
l'intégration



Culture de développement
professionnel



Flexibilité et stabilité
d'emploi